

PARTICIPER À LA CRÉATION D'ESPACES-TEST

La création d'activité agricole par des personnes non issues de familles d'agriculteurs, nommées couramment « hors cadres familiaux », est souvent plus difficile à mettre en œuvre et nécessite notamment de pouvoir tester cette vocation ainsi que la faisabilité du projet.

L'espace-test agricole répond à ce besoin puisqu'il propose un cadre juridique, un lieu et un accompagnement offrant ainsi les conditions de « test » d'une activité sur une durée déterminée. L'espace-test donne la possibilité de débiter une activité pour vérifier sa viabilité économique, approfondir la maîtrise des itinéraires techniques ou tester sa viabilité économique.

En étant présent sur le territoire, il devient aussi plus facile de repérer et de se positionner sur des opportunités foncières. Plusieurs collectivités, conscientes de l'intérêt apporté par ces nouvelles démarches, contribuent à la création d'espaces-test agricoles et participent à la création d'un environnement favorable pour permettre la sortie du test et le démarrage d'une activité sur le territoire.

> SOMMAIRE

Une diversité de formes

La place des collectivités

Espace-test et accès au foncier

> p. 150

> p. 151

> p. 151

QU'EST-CE QU'UN ESPACE-TEST AGRICOLE ?

Les espaces-test agricoles permettent à des porteurs de projets de tester leur projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Les modalités du test sont variables selon les structures d'accueil avec différents niveaux d'accompagnement et de portage de l'activité. Concernant le foncier, on distingue deux grandes catégories : les espaces-test reposant sur des « lieux de tests permanents » et ceux qui mobilisent plusieurs « lieux tests » de manière temporaire.

Une diversité de formes

Les espaces-tests prennent aujourd'hui une variété de formes qui intègrent toutes différentes fonctions :

- › un hébergement juridique et social pour porter l'activité agricole : fonction de couveuse,
- › une mise à disposition de matériels et de moyens de productions dont du foncier : fonction de pépinière,
- › une fonction d'accompagnement des porteurs et porteuses de projet tout au long du test d'activité sur ces volets techniques, sociaux, commerciaux...,
- › une fonction d'animation et de coordination de l'espace-test et de l'ensemble des partenaires associés dont les collectivités territoriales.

En ce qui concerne plus spécifiquement le foncier, certains espaces-test sont situés sur des lieux fixes d'où l'on part une fois le test réalisé. D'autres projets se basent sur une dynamique de recherche et de mobilisation

de foncier en des lieux divers et donnent la possibilité à celui qui teste son projet de développer ensuite son projet sur place s'il le souhaite. On parle alors de lieux tests temporaires.

LES « LIEUX-TESTS » PERMANENTS

Le lieu test est fixe et pérenne. Le porteur de projet teste son activité sur une durée déterminée sur le lieu.

- › risque de ne pas trouver de foncier pour s'installer sur le territoire à la fin du test alors même que le futur paysan y a développé son réseau (entraide, consommateurs)

Il est donc important de prévoir :

- › une animation territoriale pour le repérage et la mobilisation de foncier à la fin du test
- › un appui (financier, technique) quand les terrains sont mis en culture pour la première fois

LES « LIEUX-TESTS » TEMPORAIRES

Les terrains rendus disponibles au test au fur et à mesure des opportunités foncières qui émergent sur le territoire. Les terres sont mises à disposition pour un test d'activité et la possibilité est donnée de rester ensuite sur place si l'activité est concluante.

Cette démarche s'accompagne d'une forte animation locale pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des opportunités de terrains à vendre ou à louer qui pourront servir à ceux qui entrent ou sortent de test.

Cependant, au-delà de la question des terres, cela demande de proposer des solutions concernant les bâtiments agricoles.

QUELLES ACTIVITÉS TESTER ?

L'espace-test est particulièrement adapté pour le maraîchage, la boulangerie paysanne la culture de plantes à parfum aromatiques et médicinales ou encore pour des activités de petit élevage (avicoles, apicoles etc.). Le test est plus compliqué à envisager pour des activités d'élevage plus lourdes en moyens de production (bâtiments, troupeau) ou en immobilisations (arboriculture, viticulture). Ceci étant, de nouvelles modalités de test (tels que la mise à disposition d'une partie d'un troupeau par exemple) sont expérimentés et se développent sur le territoire.

La place des collectivités

Les modalités de participation des collectivités aux espaces test sont variables, elles peuvent recouvrir :

- › mise à disposition ou achat de terres,
- › portage ou participation au financement de bâtiments,
- › contribution à la veille et à la mobilisation de foncier pour le test ou la sortie de test,
- › aide au démarrage et au fonctionnement de la structure d'accueil,
- › portage politique et technique du projet.

Certaines collectivités font le choix d'initier voire de porter elles-mêmes le projet d'espace-test.

Espace-test et accès au foncier

Le lieu-test favorise l'accès au foncier pour l'installation agricole car :

- › si le lieu-test le permet, il peut donner la possibilité de rester sur les parcelles du test par la suite,
- › la mobilisation des acteurs : Safer, collectivités, agriculteurs, permet d'attirer l'attention sur une installation future. L'entraide locale et l'appui peut faire émerger de nouvelles opportunités,
- › les opportunités foncières peuvent être plus faciles à saisir si l'espace test peut assurer le stockage temporaire ou s'il existe un partenariat avec la collectivité pour financer du stockage,

- › l'engagement dans un test est moins contraignant et facilite l'accord des propriétaires à louer. Si le projet se pérennise, ils seront alors plus enclins à accepter un bail rural.



POUR ALLER PLUS LOIN

Reneta, le réseau national des espaces test agricole anime la réflexion nationale pour le développement de cette dynamique.
reneta.fr



MISE EN PLACE D'UN ESPACE TEST ARBORICOLE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contexte

Courant 2015, l'association Terre de liens Auvergne accompagne l'installation de 2 agriculteurs dont un arboriculteur (Pierre), situés sur la commune de Saint-Amant-Tallende. Dans ce secteur péri-urbain proche de Clermont-Ferrand, la pression foncière est double : au fil des départs des arboriculteurs dans ce terroir de vergers historiques (tradition de la pâte de fruits), les terres sont convoitées à la fois pour soutenir une extension urbaine forte, et pour des cultures céréalières intensives.

La tradition fruitière en Auvergne et la disparition des vergers à la fin des années 1990 suscite en parallèle chez les élus une volonté de préserver un patrimoine local. Une dynamique est alors lancée dont notamment la création d'un verger de promotion et de conservation de la pomme d'Auvergne.

Le processus de mise en place du verger-test des Cheires (6 ha) en 2017 a reposé sur la mobilisation de partenaires variés. Leur coordination a abouti à la réalisation d'un projet inédit, qui ouvre des pistes prometteuses d'actions communes dans la durée.

Impulsion

Fin 2015, un arboriculteur arrête son activité et met ses vergers en vente. Des bénévoles de Terre de liens s'emparent de la question mais savent déjà qu'ils ont un délai très court pour trouver un candidat arboriculteur. Or, les porteurs de projet en arboriculture ne se bousculent pas.

La question est portée au GRAB Auvergne qui affirme qu'il est important que les arboriculteurs soient plus nombreux pour satisfaire la demande croissante en fruits bio.

C'est alors que germe l'idée : pourquoi ne pas mettre en place un verger-test ?

Le principe repose sur le modèle de l'espace-test agricole qui désigne une entité qui réunit l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité.

Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- > d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne – **fonction « couveuse »**,
- > de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) – **fonction « pépinière »**,
- > d'un dispositif d'accompagnement et de suivi – **fonction « accompagnement »**.

Ce dispositif permet ainsi d'associer une pluralité d'acteurs d'un territoire afin de faciliter la création d'activités et l'installation progressive d'agriculteurs.

Démarche

Au printemps 2016, la Safer préempte, les acteurs peuvent se réunir autour de la table et réfléchissent à la construction du projet dans le but de préserver les cultures pérennes. L'idée de créer un verger-test se précise : les différents acteurs concernés se rassemblent pour mettre sur pied le projet de rachat des terrains et les modalités de mise en place du verger-test. Plusieurs réunions rassemblent les partenaires en 2016 et 2017 autour d'un gros travail de co-construction, de répartition des rôles, d'écriture de conventions, de gestion de la gouvernance du projet à mettre en œuvre.

Chacun se mobilise suivant ses moyens :

- > la **Safer Auvergne** est informée de la volonté de Terre de liens de se porter acquéreur des terrains.
- > **Terre de liens Auvergne** porte le projet d'achat des terrains.
- > **Îlots Paysans** est interpellé pour son savoir-faire dans la mise en place de lieu test et d'accompagnement à l'installation. Îlots Paysans sera fermier de Terre de liens (garantissant ainsi une certaine pérennité du fermage), propriétaire des arbres et des outils mis à disposition des porteurs de projet et animera l'ensemble du dispositif de partenariat.
- > la **communauté de communes des Cheires** (devenue **Mond'Arverne Communauté** en 2017) est réceptive et emballée : elle accepte de s'acquitter de l'acquisition d'un bâtiment d'exploitation, et finit par voter favorablement l'achat et l'aménagement (installation d'une chambre froide) d'un bâtiment voisin début 2017.
- > le **GRAB Auvergne** (devenu **FRAB Auvergne Rhône-Alpes**) se charge de l'accompagnement technique des apprentis arboriculteurs.

Le dialogue engagé avec la communauté de communes Mond'Arverne n'a pas été tout à fait fluide de bout en bout. Réceptive à l'idée de la création d'un verger-test, il a fallu cependant convaincre à plusieurs reprises les élus de l'intérêt de cette opération, faire un travail important de réflexion sur les conventions de partenariat.

Résultats et perspectives

Un appel à candidatures pour le verger-test est lancé fin 2016. Cyrille et Amélie entrent en test début 2017. Après une année de test, ils décident de partir pour s'installer. Actuellement, Cyrille est en cours d'installation et Amélie construit son projet d'association avec un arboriculteur local. Depuis début 2018, Sonia et Jean Marc sont entrés en test et ont repris les travaux sur le verger.

Le nouveau défi à relever par les partenaires, au-delà de l'accompagnement quotidien des testeurs orchestré par Îlots Paysans, est désormais celui de la mise en place d'une activité de veille foncière, qui permettra d'identifier dans des délais suffisants les terrains propices à l'arboriculture qui pourraient se libérer. Des solutions de stockage sont également à imaginer, pour mettre à profit la collaboration déjà engagée dans le cadre du Verger-Test et se donner les moyens d'être réactif si une possibilité d'installation se présentait. La Safer et la communauté de communes sont très favorables à la poursuite de cette collaboration, celle-ci gagnerait sans doute à être formalisée en amont d'une action commune engagée sur le long terme.



POUR ALLER PLUS LOIN :
renea.fr/Ilots-paysans